

Notre situation géographique a d'autres effets. N'ayant pas d'autre proche voisin, nous n'avons aucune affinité régionale naturelle. Les associations régionales qui pratiquent une attitude discriminatoire contre les partenaires qui ne sont pas de la région peuvent donc avoir une incidence négative plus grande sur le Canada que sur d'autres pays. Par conséquent, même si nous appuyons les efforts en faveur de la coopération régionale, nous continuons de privilégier des solutions globales aux problèmes des relations économiques internationales.

En raison de notre population relativement faible, nous n'avons qu'un marché intérieur restreint. Nous sommes donc tributaires du commerce pour notre croissance économique. Ainsi, environ 30 % de notre produit national brut (P.N.B.) provient de l'exportation, à la différence des États-Unis où ce chiffre n'atteint que 12 %. D'ailleurs, parmi les principaux pays industrialisés représentés aux sommets économiques annuels, nul autre ne compte autant que le Canada sur le commerce extérieur pour sa croissance économique. À titre d'exemple, on estime que plus de deux millions de Canadiens travaillent directement à la production de biens exportés, c'est-à-dire environ 20 % de notre population active. Nos principales industries exportatrices sont également nos producteurs les plus efficaces. Elles nous donnent le gage des meilleures perspectives de croissance et, facteur capital, de la création d'emplois profitables pour les Canadiens.

Des intérêts aussi fondamentaux ont amené le Canada à rechercher systématiquement au fil des ans la « multilatéralisation » de ses relations économiques. Des dirigeants comme Louis Saint-Laurent et Lester Pearson percevaient très clairement que nos intérêts à long terme seraient favorisés par le développement d'institutions internationales qui feraient contrepoids à l'influence des grandes puissances et qui contribueraient à une plus grande stabilité dans le monde. À l'instar de ses partenaires, le Canada bénéficie, de toute évidence, d'un système économique qui favorise des approches globales et non discriminatoires et qui rallie l'adhésion des principaux intervenants.

C'est justement à cause de l'importance que nous attachons à un système économique international ouvert et stable que nous sommes convaincus de l'opportunité de favoriser une plus grande participation des pays en voie de développement à ce système. Nous sommes donc ouverts à toute proposition de leur part visant à créer un système qui réponde davantage à leurs besoins. D'ailleurs, je ne crois pas qu'il puisse être dans l'intérêt national d'aucun pays de refuser une justice économique élémentaire à de nombreuses populations lorsque nous savons que le sentiment de l'injustice a si souvent mené à la violence et aux hostilités entre les nations. Tout comme la justice, le système économique doit non seulement être juste, mais il doit également être perçu comme tel pour fonctionner de façon efficace.

Deux principes directeurs

À la lumière de ces intérêts nationaux, le gouvernement du Canada a élaboré deux principes directeurs relatifs aux questions Nord-Sud. D'abord, le Canada souscrit au